

Les membres du conseil municipal sont convoqués à la séance du 2 mars 2017 à 20h00.

Verberie, le 16 Février 2017

Le Maire,  
Michel Arnould

### **Procès-verbal des délibérations du conseil municipal du 2 mars 2017**

L'an deux mille dix-sept le deux mars à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel Arnould.

**Présents** : Michel Arnould, Odile Arnould, René Brouillard, Patrick Steffen, Laurent Bommelaer, Christophe Lamy, Jean-Jacques Cournil, Stéphanie Fourdrin, Annie Carpentier, Ferroudja Rahoui, Lysiane Grobon, Francis Pagnier, Edwige Fagot, Patrick Floury, Evelyne Cayrol, Jean Ainesi, Dolorès Baroin, Michel Biez, Dominique Couillet, Marie France Merlin : Nicolas Galczynski, Jean Claude Lemercier, Laurence Dumont.

**Absents** Philippe Rabbé, Patrick Sauvage.

**Absents et excusés** : Cécile Raguideau, Marie Claux.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à** : Cécile Raguideau à René Brouillard, Marie Claux à Patrick Steffen.

**Secrétaire de séance** : Laurent Bommelaer.

**Nombre de conseillers présents : 22 (avant 8h20)**

**Nombre de conseillers présents : 23 (dès 8h20)**

**Nombre de votants : 24 (avant 8h20)**

**Nombre de votants : 25 (dès 8h20)**

**Date de convocation : 16 février 2017**

**Date d'affichage : 16 février 2017**

Monsieur le maire ouvre la séance en qualité de Président.

#### **Election du secrétaire de séance**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de nommer Monsieur Laurent Bommelaer aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal.

Monsieur le Président de séance donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président de séance soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017.

*Monsieur Patrick Floury souligne que les remarques de la minorité ne figurent pas dans le compte rendu depuis le début 2014 et précise que Monsieur Christophe Lamy a déjà fait cette remarque.*

*Il précise qu'à la CCBA il a toujours indiqué toutes les remarques dans les comptes rendus communautaires.*

*Monsieur le Président de séance prend acte de ces propos.*

Le procès-verbal est approuvé par les membres présents et représentés 18 voix pour, 6 abstentions, 0 voix contre.

## **Décisions – droit de préemption urbain**

Dans le cadre de la délégation qui a été consentie au maire par le conseil municipal, Monsieur le Président de séance rend compte des décisions prises en matière de droit de préemption urbain depuis le 26 janvier 2017.

L'assemblée, après avoir entendu la lecture des déclarations d'intention d'aliéner du n°4 au n°15 de l'année 2017, prend acte de ces décisions.

## **Vente immeuble rue de la république**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

*Monsieur le Président de séance redonne quelques explications sur la réglementation en matière de parking, comme l'avez soulevé Monsieur Patrick Floury lors de la présentation de ce projet.*

## **06-2017 - Subvention à l'association Athlétic Sautriaut**

Monsieur Patrick Steffen, adjoint au maire en charge des finances, informe l'assemblée que la commune a été saisie d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par l'association « Athlétic Sautriaut ».

Treize membres de cette association sont qualifiés pour le championnat de France UFOLEP qui se déroulera à Bastia les 4 et 5 mars 2017.

Sept membres souhaitent y participer. Le coût total pour leur participation est de 3.415 €.

La demande de subvention exceptionnelle de l'association d'un montant de 1.000 € a été soumise aux membres de la commission des finances.

*Arrivée de Monsieur Jean-Claude Lemerrier à 20h20.*

*Madame Dominique Couillet demande des précisions sur les attributions des subventions, notamment si une autre association sollicitait la collectivité pour une demande exceptionnelle, la commune pourrait-elle y répondre favorablement ?*

*Patrick Steffen lui répond que le dossier pourrait être étudié mais que cette demande devrait être justifiée.*

*Monsieur le Président de séance précise que ces demandes font l'objet d'une analyse au cas par cas. Tous les critères sont examinés (Trésorerie, objet, implication de l'association dans la vie de la commune, ...) et cela reste de l'exceptionnel.*

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur Patrick Steffen, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association « Athlétic Sautriaut » pour l'exercice 2017 afin de leur permettre de se rendre à Bastia pour la compétition du championnat de France UFOLEP,
- de l'autoriser à verser cette somme de 1.000 € à l'association « Athlétic Sautriaut » avant le vote du budget primitif de l'exercice 2017,
- d'inscrire le crédit correspondant au budget primitif de l'exercice 2017 sur le compte 6574.

## **07-2017 Convention d'objectifs et de moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que le contrat d'objectifs et de moyens signé entre la commune de Verberie et l'association « Maison des Jeunes de Verberie » a expiré le 31 décembre 2016.

La commune travaille actuellement avec la MJC afin de conclure de nouveau une convention triennale. Le projet de contrat est actuellement en préparation et sera soumis au conseil municipal du mois d'avril consacré au budget primitif.

Afin d'éviter à la MJC des problèmes de trésorerie et dans l'attente de la délibération relative à ce contrat et de la subvention qui sera accordée à la MJC pour l'année 2017, Monsieur le Président de séance propose d'accorder à l'association un acompte sur la subvention à venir.

*Monsieur Christophe Lamy demande pourquoi la convention n'a pas été élaborée avant le 31 décembre 2016 et précise que c'est gênant.*

*Monsieur le Président de séance rappelle que pour la convention avec la CAF, la commune fonctionne avec un an de retard et qu'en début d'année le travail avec la fusion était très important.*

*Monsieur Patrick Floury souhaite savoir si la subvention pourra être versée et si payer sur facture ne va pas poser de problème de trésorerie à la MJC.*

*Monsieur Patrick Steffen précise que nous paierons sur facture avec une avance de trésorerie.*

*Monsieur le Président de séance affirme que le but est d'être en conformité et de ne surtout pas mettre en péril la MJC.*

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'autoriser Monsieur le maire à verser à la « Maison des jeunes de Verberie », le 15 mars 2017, un acompte d'un montant de 16.000 € sur la subvention 2017, avant le vote du budget primitif de l'exercice,
- d'inscrire le crédit correspondant au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2017.

## **Location de salle – tarif exceptionnel**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

## **08-2017 - Classement de parcelle dans le domaine public communal rue des remparts**

Monsieur le Président de séance expose à l'assemblée que lors des travaux de division réalisés par le géomètre pour la vente de l'immeuble collectif sis 19 rue des remparts il est apparu nécessaire de bien redéfinir la délimitation du domaine public afin que celle-ci corresponde à la réalité de la voirie.

L'opération envisagée n'ayant pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie et aux termes de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le classement en voie communale peut être prononcé par le conseil municipal.

Monsieur le Président de séance présente ensuite le projet de rénovation de l'immeuble rue des remparts. Il indique que les déménagements de tous les locataires se sont bien déroulés et que ces derniers sont satisfaits.

*Monsieur Michel Biez demande si la municipalité va couper les arbres.*

*Monsieur le Président de séance affirme que non.*

*Monsieur Patrick Floury demande quelques précisions par rapport au découpage.*

*Monsieur le Président de séance lui donne le découpage précis sur le plan qui est projeté.*

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de procéder à la division de la parcelle cadastrée section AC n°374 lieudit « Terre d'Aramont »,
- de classer les parcelles AC n°127 et AC n°377, lieudit « Terre d'Aramont » dans le domaine public de la commune.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce transfert et à la modification du plan cadastral.

### **09-2017 – Motion concernant le Showroom d'éoliennes" sur le plateau de Verberie**

#### Début du texte de la motion :

Récemment, la presse s'est fait l'écho d'un projet de « showroom d'éoliennes » qui serait installé sur le plateau surplombant Verberie par un fabricant implanté dans la région.

Certains élus et propriétaires fonciers des communes de la Vallée de l'Automne ont été approchés.

Il s'agirait d'exposer les modèles produits dans la région, et de les mettre en situation pour de potentiels clients. Certaines de ces éoliennes approchent les 200 mètres de haut.

Un tel projet situé sur la commune ou à proximité, même si l'on n'en connaît pas encore toute la consistance, engendrerait une pollution visuelle particulièrement insupportable sur Verberie et sur ce paysage qui constitue l'entrée sud de notre commune et de l'agglomération. En outre, il se trouverait proche d'un certain nombre d'habitations auxquelles il apportera nuisances et dépréciation.

En conséquence, le conseil municipal de Verberie s'oppose fermement à ce que ce projet absolument inopportun voit le jour dans ce lieu.

#### Fin du texte de la motion

*Selon Monsieur Patrick Flourey le projet ne pourra pas aboutir en raison de la proximité de la ligne haute tension.*

*Monsieur le président de séance répond que cette contrainte n'en serait plus une si le projet était reculé vers l'Est. Il s'agit ici d'une motion de précaution car aucun document concernant ce projet n'a été déposé en mairie.*

Le conseil municipal ayant ouï l'exposé de Monsieur le Président de séance, après en avoir délibéré, à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter cette motion.

### **Questions diverses**

*Madame Edwige Fagot s'interroge sur les futurs arrêts de bus à la gare.*

*Monsieur le président de séance confirme que l'ARCBA a bien la compétence transport et que les études de lignes et d'arrêts sur Verberie sont actuellement en cours.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Au cours de la présente séance ont été prises les délibérations allant du 06-2017 à 09-2017.

|                         |                            |  |                |                             |
|-------------------------|----------------------------|--|----------------|-----------------------------|
| M. ARNOULD              | L. DUMONT                  | J. AINESI  | O. ARNOULD     | E. FAGOT                    |
| D. BAROIN               | M. BIEZ                    | L. BOMMELAER   | N. GALCZYNSKI  | R. BROUILLARD               |
| A. CARPENTIER           | E. CAYROL                  | M. CLAUX<br><i>absente et excusée</i>                    | D. COULLET     | P. FLOURY                   |
| S. FOURDRIN-<br>DELBART | L. GROBON                  | C. LAMY  | J.C. LEMERCIER | M-F MERLIN                  |
| F. PAGNIER              | Ph. RABBE<br><i>absent</i> | C. RAGUIDEAU-<br>DAVIDOVICS<br><i>absente et excusée</i> | F. RAHOUI      | P. SAUVAGE<br><i>absent</i> |
| P. STEFFEN              | J-J CURNIL                 |  |                |                             |

Le Maire constate que le compte rendu de la séance du 2 mars a été affiché à la porte de la mairie le 9 mars 2017.